

(1)

(N° 182.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MARS 1853.

Suppression des droits et des prohibitions de sortie ^(*).

ART. 2, N° 1°.

Amendement présenté par M. ANSPACH.

La prohibition est maintenue *pour le minerai de fer* et pour les drilles, les chiffons de laine exceptés.

(*) *Projet de loi, n° 93.
Rapport, n° 120.
Amendements, n° 167.*
